



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 18 juin 2022 en visioconférence

---

**Elus - Présents :** AURAMBOUT Stéphanie, BOUSSUGE Martine, CORDURI-DAVIET Valérie, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre, DOURY Frédéric, DORNE Emilien, EYMARD Christian, GALLET Bernard, HARENT Eliane, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LANDY Pascale, LEFOULON Geneviève, LEVARLET Christian, MESONNIER Gilles, MOREAU Florian, PEAN Patrick, PERRIN Patrice, REY Amandine, ROUX Nathalie, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick, UROZ Frédéric.

**Excusés :** BARATA Paula, BRECHET Sophie, COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, DEAUMUR JULIEN Stéphanie, MOREL Carine, REY Amandine

**Absentes :** RONDEAU Solène, LEFOULON Geneviève

**Assistent :**

**Présidents de comités (non membres du CA) :** SOBIERAJ Daniel, ROBERT Franck

**Conseiller Techniques et Sportif :** CADEI Franck, MULLER Franck, RENAUD Christine

**Salariés présents :** ARDAIN Sophie, BERNAL Any, BOSCALLI Delphine, BOUSSUGE Pierre-Yves, CHASSON Isabelle, DAIN Ludovic, FAYOLLAT David, JOLI Guillaume, LARMANDE Fanny, LARUE Benoît, PIOS Isabelle, REAULT Jérémy, ROCHE Chantal, SOUPIROT Philippe, THIEBAULT Boris

**Excusés : Présidents de comités :** MORENO Jean-Luc, **CTS :** MALFONDET Gilles, **Salariés :** BUY Liam, GEOFFRAY Bruno, IDOPHIN Rachel, HERBOUX-DUBOIS Clément

## Clubs présents, représentés

Voir en Annexe

## Ouverture de l'AG

Hervé KERNEIS souhaite la bienvenue à tous avec le plaisir de se retrouver en présentiel. Nous allons essayer de tenir le timing tout en gardant un temps afin que nous échangions sur les différents projets et perspectives d'avenir.

L'Assemblée Générale est ouverte à 10h00, sous la présidence d'Alain RIPERT, président de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

Alain RIPERT souhaite la bienvenue à tous dans ce grand amphithéâtre ; après deux AG en visio « confortable » en matière de tenue vestimentaire, mais nous sommes tous heureux de vous revoir en présentiel et nous envisageons un avenir bien plus serein.

La 6<sup>ème</sup> assemblée générale est ouverte et nous souhaitons qu'elle soit riche et constructive et que nous puissions échanger sur les différents sujets que vous souhaiterez évoquer.

**Le quorum est atteint avec 957 voix pour 1102, soit 86.84 %.**

Sont appelés Gilles MONNIER, représentant du club qui nous accueille et Christian LEVARLET, président du CROS.

Gilles MONNIER prend plaisir à recevoir tout le monde dans cette salle ; un remerciement à Sophie ARDAIN qui a donné la bonne parole pour que notre projet de vous accueillir aboutisse ainsi qu'à tous les membres de la ligue et ses salariés.

Christian LEVARLET remercie tout le monde d'être là. Nous sommes à 750 jours des JO en France ; des compétitions de football / JO auront lieu sur la région. Nous avons intégré une maison des sports régionale qui permet de réunir une vingtaine de ligues qui ne pouvaient disposer de locaux, deux CREPS et la maison de la Haute Performance. Ce dernier lieu est à la disposition de tous. Concernant le label « terres de jeu », nous vous rappelons qu'il est ouvert à tous, en lien avec l'USEP et le rectorat. Excellence assemblée générale à tous.

Brigitte MASSON, élue aux sports, est excusée.

Un test des zapettes est effectué avant de démarrer l'Assemblée Générale.

Les documents ont été communiqués préalablement : une lecture ne sera pas faite en séance. Les questions sont ouvertes sur chaque point à voter.

## Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 juin 2021

Aucune remarque ou question n'étant émise, le procès-verbal est soumis à validation.

| A2_Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 juin 2021 |          | Adoptée                         |
|-----------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h22                   |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : <b>187</b>                                |          |                                 |
| Voix totales : <b>964</b>                           |          | Non votés : <b>25</b>           |
| Voix exprimées : <b>913</b>                         |          | Taux d'abstention : <b>2,7%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                  |          |                                 |
| Pour                                                | 883 Voix | 96,7%                           |

Le PV de l'AG 2021 est adopté

## Rapport Moral du Président

Alain RIPERT prend la parole afin d'échanger sur l'avenir, le passé ayant été diffusé à tous les clubs.

La période que nous venons de vivre a été très difficile : garder des licenciés sans faire de compétition relève de la prouesse. Chaque structure à son niveau à apporter l'aide qu'elle pouvait.

Nous étions 42 100 licenciés en 2020 ; à ce jour nous sommes 38 117 licenciés. Nous ne pouvons que remercier tous les dirigeants, encadrements qui ont permis de rester à ce niveau et d'attirer de nouvelles personnes pour la pratique d'aujourd'hui et de demain.

La COVID a aussi été l'occasion pour innover de nouvelles manières de faire.

La question que nous devons nous poser est celle-ci : nos licenciés d'aujourd'hui seront-ils les mêmes que ceux de demain ?

Comme chacun a pu le remarquer nos licenciés ne viennent pas exclusivement pour de la pratique compétitive. Demain, ils souhaiteront que nous leur offrions des services avec des offres de pratiques diverses et variées et moins contraignantes, de manière à mieux répondre aux besoins de la société et de l'approche qu'en ont les familles. Aussi, nous insistons, et la phrase de Philippe Bana reprend ces éléments : « il faut s'adapter aux nouvelles demandes ou bien le sport s'adaptera sans nous ». Nous

avons à évoluer organisationnellement, structurellement dans nos offres de pratique, tout en gardant la compétition au cœur de notre activité.

Nous ne pourrions pas nous astreindre de la mise en place de ces nouvelles offres de pratique (baby-hand, beach, handfauteuil, handfit, hand à 4, ....) et tout cela avec un environnement différent.

Ces mises en pratique demandent du temps : nous le prenons car il est indispensable que chacun avance à sa vitesse. Notre croissance et notre représentativité passent par la mise en place de ces nouvelles pratiques qui sont déjà bien en place dans notre région.

L'ensemble de ces activités et projets d'avenir mis en place sont liés à un pacte que nous avons signé, comités, ligue et Fédération Française de Handball : le contrat territorial individualisé. Les principaux objectifs sont :

- Accompagner les clubs afin de pouvoir détecter 100 % d'une population et que nos meilleur(e)s potentiel(le)s soient orienté(e)s sur les pôles d'accession et d'excellence afin de participer au renouvellement des équipes de France (les titres olympiques étant les moteurs du développement de notre activité). Nous devons être forts et ambitieux de par notre situation : 3ème région en matière d'effectif et de nombre d'équipes. Des travaux d'exigence s'imposent donc.
- Accompagner les clubs au niveau organisationnel : développement de l'emploi et de la formation de nos encadrants (salarié(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres, dirigeant(e)s). Il paraît incontournable qu'à court terme, les parents demandent un encadrement de plus en plus professionnel, pour lequel nous devons développer de plus en plus de compétences. Notre Institut Territorial de Formation et de l'Emploi offre une grande palette de formations pour des populations très différentes. Nous disposons d'équipes sur tout le territoire afin d'assurer ces missions
- L'axe social : l'intégrité, la citoyenneté, les missions éducatives sont aussi le moteur et le cœur de notre activité et doivent être au centre de nos préoccupations
- Ensemble, nous avons aussi décidé de mettre en place un plan de développement :
  - Beach Handball (en devenir d'une discipline olympique), pour lequel la ligue AURA est moteur
  - Plan de performance arbitrage : mise en place d'un projet permettant d'obtenir une élite afin de participer activement au renouvellement des arbitres de haut-niveau

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs du territoire est dynamique :

- 45 apprenants (apprentissage ou professionnalisation) inscrits auprès de l'ITFE, pour intervenir dans les clubs
- Les services civiques : 57 personnes sont identifiées sur ce statut (7 comités et 35 clubs bénéficient de ces profils)

La démarche des clubs est très prospective et dynamique ; pour autant des démarches auprès des dirigeants doivent être faites afin de garder et recruter ces personnes. La tâche n'est pas aisée à la vue de l'évolution de notre société où l'implication à long terme semble plus difficile ; ce qui nous oblige à réfléchir sur la politique à mener dans le cadre « comment engager des dirigeants et comment les former afin de répondre aux besoins des clubs et des familles ? ».

La ligue a été très impactée par la pandémie mais a aussi été aidée par l'État (prise en charge de certaines charges), le Conseil Général (pas de baisse du contrat d'objectifs).

Toutefois les points suivants sont à noter :

- accompagnements habituels (fédéral, ANS) en forte baisse
- impossibilité de mettre en place des événements internationaux (rayonnement de notre sport sur la région et apports financiers qui permettaient la mise en place des projets)

L'inflation est galopante ; pour autant, le Conseil d'Administration a décidé bien avant cette phase d'augmentation, de rester à des montants d'adhésion identiques à ceux d'avant la pandémie (aucun changement depuis 2017).

Alain RIPERT remercie l'ensemble des clubs, dirigeants de clubs, des salariés de la ligue AURA, des comités et des clubs pour leur implication dans la mise en œuvre du projet. Des remerciements au Club de St Etienne Métropole pour son investissement pour la mise en place de ce moment et félicitations à son équipe fanion qui est championne de France de N2, gagnant ainsi son accession à la Nationale 1.

Félicitations au club de :

- Vénissieux, champion de France de N2 et accédant à la N1.
- St Germain Blavozy qui a remporté la Coupe de France Régionale
- Pôle espoir excellence garçon, champion de France des interpôles nationales

Toutes ces personnes seront reçues lors de la remise des récompenses

Le rapport est soumis à validation.

| A3_Adoption du rapport moral du Président |          | Adoptée                  |
|-------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h37         |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 186                             |          |                          |
| Voix totales : 957                        |          | Non votés : 6            |
| Voix exprimées : 867                      |          | Taux d'abstention : 8,8% |
| Majorité simple des voix exprimées        |          |                          |
| Pour                                      | 862 Voix | 99,4%                    |

Le rapport est adopté

## Rapport Moral du Bureau Directeur

### Secrétariat Général

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| A4_Adoption du rapport moral du Secrétaire Général |          | Adoptée                         |
|----------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h38                  |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : 186                                      |          |                                 |
| Voix totales : 957                                 |          | Non votés : 33                  |
| Voix exprimées : 830                               |          | Taux d'abstention : 9,8%        |
| Majorité simple des voix exprimées                 |          |                                 |
| Pour                                               | 815 Voix | 98,2%                           |

Le rapport est adopté

## Pôle Performance Social & Offres de pratiques

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| A5_Adoption du rapport du pôle de Performance Sociale et des offres de pratiques |          | Adoptée                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h39                                                |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b>  |
| Votants : <b>186</b>                                                             |          |                                  |
| Voix totales : <b>957</b>                                                        |          | Non votés : <b>29</b>            |
| Voix exprimées : <b>750</b>                                                      |          | Taux d'abstention : <b>18,6%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                                               |          |                                  |
| Pour                                                                             | 709 Voix | 94,5%                            |

Le rapport est adopté

## Pôle Performance Fédéral

Hervé KERNEIS remercie l'ensemble des acteurs du PPF (salariés ligue, comités, entraîneurs de clubs), qui après cette période sanitaire complexe, a pu retrouver son activité quasi normale et amener une harmonisation qui a permis d'obtenir les résultats connus à ce jour.

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| A6_Adoption du rapport du projet de performance fédéral |          | Adoptée                   |
|---------------------------------------------------------|----------|---------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h41                       |          | Mode de scrutin : Secret  |
| Votants : 186                                           |          |                           |
| Voix totales : 957                                      |          | Non votés : 6             |
| Voix exprimées : 825                                    |          | Taux d'abstention : 13,2% |
| Majorité simple des voix exprimées                      |          |                           |
| Pour                                                    | 775 Voix | 93.9%                     |

Le rapport est adopté

## Service ITFE

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| A7_Adoption du rapport du service formation (ITFE) |          | Adoptée                   |
|----------------------------------------------------|----------|---------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h42                  |          | Mode de scrutin : Secret  |
| Votants : 186                                      |          |                           |
| Voix totales : 957                                 |          | Non votés : 29            |
| Voix exprimées : 776                               |          | Taux d'abstention : 15,9% |
| Majorité simple des voix exprimées                 |          |                           |
| Pour                                               | 675 Voix | 87.0%                     |

Le rapport est adopté

## Service Juridique et réglementation

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| A9_Adoption du rapport du service juridique et réglementation |          | Adoptée                          |
|---------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h43                             |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b>  |
| Votants : <b>186</b>                                          |          |                                  |
| Voix totales : <b>957</b>                                     |          | Non votés : <b>11</b>            |
| Voix exprimées : <b>800</b>                                   |          | Taux d'abstention : <b>15,3%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                            |          |                                  |
| Pour                                                          | 757 Voix | 94,6%                            |

Le rapport est adopté

## Rapport des Commissions

### Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| B1_Adoption du rapport de la commission territoriale d'organisation des compétitions |          | Adoptée                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h44                                                    |          | Mode de scrutin : Secret  |
| Votants : 186                                                                        |          |                           |
| Voix totales : 957                                                                   |          | Non votés : 11            |
| Voix exprimées : 850                                                                 |          | Taux d'abstention : 10,0% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                   |          |                           |
| Pour                                                                                 | 738 Voix | 86,8%                     |

Le rapport est adopté

### Commission Territoriale Médicale

Martine BOUSSUGE remercie tous les clubs pour le rôle important qu'ils ont joué cette saison, notamment en lien avec la COC et les reports qui ont dû être mis en place. Les règles mises en place ont été suivies de près par tous : par les clubs et par les personnes du PPF.

Avec les aléas sanitaires, un certain nombre d'actions n'ont pu être traitées avec la commission nationale, toutefois il est probable que des opérations concernant la prévention des accidents cardio-vasculaires soient mises en place, raison pour laquelle se trouve un rappel dans le rapport annuel ; rappel qui indique les informations à afficher dans les salles : les 10 règles d'or, protection du cœur et du sportif, reprise du plan de sensibilisation de la commotion cérébrale.

Il est important de garder près des tables de marque un carton blanc ; si un joueur a été soumis à ce type d'incident, il est important de suivre le process (un jeune de 18 ans ayant subi ce type de traumatisme doit avoir 21 jours d'inactivité sportive).

Il est important de bien respecter les processus de travail pour les différents types de sport, et une formation spécifique concernant le secteur féminin, ainsi que l'aspect spécifique de la reprise après une maternité (un article sera mis en ligne sur le site de la FFHB).

Le ministère des sports a produit un article important sur la maternité et la sportive de haut niveau

Si certaines personnes ont des questions sur les certificats médicaux, Martine BOUSSUGE se tient à disposition.

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| B2_Adoption du rapport de la commission territoriale médicale |          | Adoptée                  |
|---------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h51                             |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 186                                                 |          |                          |
| Voix totales : 957                                            |          | Non votés : 22           |
| Voix exprimées : 927                                          |          | Taux d'abstention : 0,8% |
| Majorité simple des voix exprimées                            |          |                          |
| Pour                                                          | 905 Voix | 97,6%                    |

Le rapport est adopté

## Commission Territoriale de l'arbitrage

Q - Montbrison Handball : une facture concernant des JAJ a été envoyée au club alors qu'il n'y a pas de JAJ. Est-ce un montant mutualisé ou une erreur ?

R – Thierry SCHUTTERS : il y a une cotisation à tous les clubs participants à un championnat adulte ; si sur la facture, il est bien indiqué formation JAJ et que le club n'a pas envoyé de jeunes en formation, il convient de revenir vers la commission. Il est rappelé que toute personne changeant de club reste identifiée à son club d'appartenance de la saison N-1.

Toute formation passe par la plateforme ITFE et est à confirmer le club.

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| B3_Adoption du rapport de la commission territoriale d'arbitrage |          | Adoptée                         |
|------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 10h55                                |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : 186                                                    |          |                                 |
| Voix totales : 957                                               |          | Non votés : 24                  |
| Voix exprimées : 772                                             |          | Taux d'abstention : 16,8%       |
| Majorité simple des voix exprimées                               |          |                                 |
| Pour                                                             | 601 Voix | 77.8%                           |

Le rapport est adopté

## Commission Territoriale de Discipline

Q – Civrieux d'Azergues : nous avons mis en place un tournoi récemment et nous avons l'impression d'être responsables de tout ce qui se passe dans les tribunes. Nous n'avons pas l'impression d'avoir beaucoup de soutien. Comment peut-on s'organiser pour limiter ces problèmes, vers qui se retourner ?

R – Frédéric UROZ : concernant le soutien qui peut être apporté : si une structure pense que la manifestation peut poser problème, vous pouvez solliciter la ligue ; en matière de prévention, et comme l'a indiqué Alain RIPERT, les formations des dirigeants (tables de marque, ..) restent l'une des meilleures réponses. Concernant cette affaire, celle-ci est en cours d'étude. Le travail ne peut être fait que par le biais du président en envoyant les dirigeants en formation. Il est rappelé que le club est responsable aussi bien devant les instances fédérales que civilement, des événements qui ont lieu dans la salle et en extérieur.

Lorsque les clubs sollicitent la commission en amont, une aide a toujours été apportée.

Franck ROBERT, président du Comité Drôme-Ardèche précise qu'il s'agit d'un travail commun à faire avec le comité afin d'accompagner au mieux les clubs.

Frédéric UROZ précise que souvent les présidents ne sont pas au courant de tous les événements qui ont lieu ; d'autre part, lors de la période de pandémie, des affaires d'agression sexuelles ont eu lieu ; il est rappelé qu'il existe des structures spécialisées qui peuvent apporter leur aide à tous les niveaux.

Une intervention de Pascale LANDY va préciser quelques points :

Concernant le point cité par Frédéric : ces actions ont permis aux enfants d'être entendus, en attendant l'action en justice, ce qui pour eux et à leur âge est très important. Le fait d'avoir une commission de discipline avec des personnes faisant partie des professionnels de la justice (l'une des rares commissions en France) a été d'un grand soutien et permis de pouvoir faire face plus facilement à ces prédateurs et leurs défenseurs.

Faisant partie du pôle intégrité avec l'un des salariés de la ligue, nous sommes en soutien aux personnes confrontées à toute forme de violence.

Pour mémoire, un enfant sur cinq a subi dans le monde scolaire une agression. Ce chiffre est en-dessous de la réalité puisque tous ne s'expriment pas.

Les terrains de sport sont un lieu où sévissent les prédateurs car ils privilégient le regroupement de jeunes, mais il s'agit d'endroit aussi où le droit à la parole des enfants doit être mis en avant, par le biais des encadrants. Notre rôle à tous est important.

Avec l'expérience, il apparaît que les encadrants ont peu d'idée de ce que peuvent subir les enfants : il est donc important que nous puissions former nos encadrants et nos dirigeants dans ce rôle.

La mise en place de groupe territoriaux d'intégrité, avec l'aide des CTF, des bénévoles est importante afin d'appréhender ce type de problème et les régler.

Il est important que le règlement intérieur précise que toute violence soient traitées avec une aide extérieure, afin de sortir de cette forme de silence.

Il est important que face à ces attitudes, chacun puisse en parler avec un CTS, un salarié, un bénévole ou toute personne en qui chacun a confiance.

D'autre part, il est important de bien apposer les affiches distribuées.

Hervé KERNEIS rappelle qu'en tant que président de club, il n'est pas possible de laisser ce type de situation perdurer et une attention particulière doit aussi être portée quant au comportement de chacun sur les réseaux sociaux. Nous ne pouvons que conseiller à chacun(e) de nos encadrant(e) de s'inscrire à ces formations et d'échanger avec les parents.

Q – Hand Vallée du Gier : où trouve-t-on les affiches ?

Réponse Hervé KERNEIS : des affiches sont disponibles à la Ligue et une nouvelle action de mise à disposition sera faite. Ces affiches ont aussi été fournies aux comités pour diffusion auprès de leurs clubs.

Le rapport est soumis à validation.

| B4_Adoption du rapport de la commission territoriale de discipline |          | Adoptée                  |
|--------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 11h15                                  |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 186                                                      |          |                          |
| Voix totales : 957                                                 |          | Non votés : 6            |
| Voix exprimées : 872                                               |          | Taux d'abstention : 8,3% |
| Majorité simple des voix exprimées                                 |          |                          |
| Pour                                                               | 721 Voix | 82.7%                    |

Le rapport est adopté

## Commission Territoriale Réclamations & Litiges

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| B5_Adoption du rapport de la commission territoriale des réclamations et litiges |          | Adoptée                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 11h16                                                |          | Mode de scrutin : Secret  |
| Votants : 186                                                                    |          |                           |
| Voix totales : 957                                                               |          | Non votés : 38            |
| Voix exprimées : 741                                                             |          | Taux d'abstention : 18,6% |
| Majorité simple des voix exprimées                                               |          |                           |
| Pour                                                                             | 647 Voix | 87,3%                     |

Le rapport est adopté



## Service Financier

### Rapport financier 2021

Pour faire suite au départ à la retraite de notre comptable, nous avons changé de cabinet : celui-ci se trouve dorénavant sur Valence.

Notre situation est classiquement composée de charges et de produits dont vous trouverez le détail dans le rapport financier.

Après la période de pandémie nous avons perdu des licenciés ; des efforts de tarification ont été faits par toutes les structures, geste exceptionnel que ni la FFHB, ni la ligue ne peuvent poursuivre pour l'avenir.

Attention l'aide à la COVID apportée par l'URSSAF n'est pas imputée sur le même compte (changement lié au changement de cabinet comptable), d'où une somme importante sur le compte de reprise de charge d'exploitation.

Il est rappelé que la ligue ne fait office que de boîte aux lettres pour la part fédérale.

Concernant nos emprunts, ils ont tous été renégociés ou rachetés afin de diminuer les frais (taux actuel 0.98 %).

Si nous n'avions pas eu l'aide URSSAF, nous aurions été déficitaires d'environ 60 000 €.

Pour rappel la saison sportive se situe sur deux années civiles, il y a donc une césure.

Q – Jean-Pierre DEFOUR, Comité de la Loire : le constat est fait que la trésorerie est bien gérée puisqu'il avait été annoncé un déficit et que la ligue présente un bénéfice pour moitié de la saison précédente. Lorsqu'il y a des baisses de tarifs, il serait souhaitable de ne pas se fixer comme objectif des excédents. A la vue du montant des fonds propres, tout n'est pas fait pour aider les clubs.

Réponse de Françoise STOFFER : l'aide de 130 000 €, concernant l'URSSAF n'était pas votée et connue et elle était donc impossible à prévoir.

M. BRET donne connaissance du rapport des commissaires aux comptes (les comptes sont fidèles et sincères) et des conventions réglementées (obligation de communication à l'Assemblée Générale ; cette action ne concerne que les mises à disposition des comités).

Le rapport est soumis à validation.

| B6_Résolution n°1 : Rapport financier exercice 2021 |                           | Adoptée |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|---------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 11h41                   | Mode de scrutin : Secret  |         |
| Votants : 186                                       |                           |         |
| Voix totales : 957                                  | Non votés : 32            |         |
| Voix exprimées : 800                                | Taux d'abstention : 13,1% |         |
| Majorité simple des voix exprimées                  |                           |         |
| Pour                                                | 618 Voix                  | 77,3%   |

Le rapport est adopté

## Affectation du résultat 2021 au fonds associatif

Aucune question n'est posée, le rapport est soumis à validation.

| B7_Résolution n°2 : Affectation du résultat excédentaire 2021 de + 63 605 € sur le fond associatif |          | Adoptée                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------|
| Date du vote : <b>18/06/2022 - 11h42</b>                                                           |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b>  |
| Votants : <b>186</b>                                                                               |          |                                  |
| Voix totales : <b>957</b>                                                                          |          | Non votés : <b>18</b>            |
| Voix exprimées : <b>811</b>                                                                        |          | Taux d'abstention : <b>13,4%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                 |          |                                  |
| Pour                                                                                               | 665 Voix | 82,0%                            |

L'affectation du résultat est adoptée

Françoise STOFFER précise que les personnes qui ont voté contre le bilan financier peuvent se faire connaître auprès d'elle afin de pouvoir échanger ([5100000.tres@ffhandball.net](mailto:5100000.tres@ffhandball.net)) ; de même pour les personnes ayant voté contre l'affectation au fonds associatif, afin de pouvoir échanger sur ce point ; en effet, dans le cas de l'affectation du résultat, il est aussi possible de l'affecter à un fonds dédié bien que les textes de loi concernant les règles comptables ne laissent que peu de marge, nous sommes à votre écoute sur ces différents points.

## Tarifs 2022-2023 et budget 2022

Les tarifs 2022-2023 affichés sont ceux existant avant la pandémie.

Concernant les indemnités kilométriques, il n'existe plus qu'une seule ligne.

Rappel :

Pour un nouveau club : aucune affiliation, ni aucune participation aux magazines n'est due : la ligue prend en charge ces frais la première année.

Concernant la formation, un changement de tarif : 15 € de l'heure pour les professionnels ; pour les autres, le tarif n'évolue pas.

Q – Jean-Pierre DEFOUR : se fait le relais de certains clubs, qui se sont peut-être manifestés directement auprès de la ligue, concernant l'adhésion dirigeante, qui représente une part importante du budget. Jean-Pierre DEFOUR souhaite exprimer un vœu non officiel, à savoir, travailler pour le prochain budget prévisionnel sur la cotisation des dirigeants, à débattre en BD et en CA. Le but est de revoir ce tarif ligue identique sur un pratiquant et un dirigeant, d'autant qu'il est dit de manière récurrente que ces licences sont prises en charge financièrement par les clubs. Entre comités, nous avons échangé et vu que nous prenions une part minime sur ce type de licence, et bien que la ligue n'ait pas changé ces tarifs, elle les change sur ce volet-ci et à la baisse.

R – Françoise STOFFER : le discours est entendu, les personnes sont bénévoles comme nous tous, pour autant cela représente un volet de trésorerie de 95 000 €. Valérie CORDURI-DAVIET travaille afin de faire bouger les lignes aussi auprès de la FFHB. Cette demande est récurrente et nous devons faire quelque chose tous ensemble.

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : il s'agit d'une stratégie et d'un équilibre financier à trouver, en faisant des économies par ailleurs

Franck ROBERT (CD 26-07) : il ne faut pas oublier que cela peut faire une somme pouvant aller jusqu'à 2 000 €, 3 000 € voire 4 000 € à l'année pour certains clubs et que le besoin est bien présent afin de tenir les tables de marque... Si le prix baissait, les clubs pourraient inciter des bénévoles à prendre une

licence et cela aurait un effet levier et financièrement pas forcément perdant pour la ligue. Nous sommes sur un choix politique.

Valérie CORDURI-DAVIET (Statuts et Règlementation) : il était prévu une intervention sur ce point lors des vœux pour faire suite à des demandes de clubs. Comme l'a indiquée Jean-Pierre Defour, lorsqu'un vœu concernant un point financier est émis, il doit y avoir compensation.

Au niveau ligue, dès le mois de septembre, une commission va se réunir (élus, bénévoles, clubs) afin d'apporter une réflexion pour la ligue mais aussi, sur la partie FFHB puisque comme Jean-Pierre Defour le sait, une réforme sur la licence dirigeante devrait être proposée à l'AG fédérale 2023.

Cette commission territoriale permettra d'apporter un projet global sur ce point, même si nous savons que certains comités ont déjà abordé ce sujet, mais l'enjeu financier n'est pas le même.

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : lorsque nous avons abordé ce point, nous avons décidé de prendre dans les réserves et le CD 42 n'est sans doute pas le seul à avoir pris cette option : nous sommes allés au bout de la démarche d'aider les clubs au détriment de l'enrichissement des comités

Valérie CORDURI-DAVIET précise qu'en tant que comité (CD 74), la baisse de l'adhésion dirigeante a été faite progressivement et que l'impact entre 3 000 personnes et 40 000 n'a pas les mêmes effets.

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : les compensations financières ne sont pas les seuls points : recherchons des points d'économies comme les mises à disposition, des actions qui n'existent plus et qui, donc n'entraînent plus de charges. Il faut travailler sur des économies.

Franck ROBERT (CD 26-07) : il n'y a aucune réflexion avancée côté Fédération, comme indiqué lors de l'AG fédérale, il existe plusieurs types de dirigeants (occasionnel ou récurrent) ; certaines fédérations ont des dispositifs différents. Cette option permettrait aussi de structurer les clubs différemment. Les intervenants ponctuels auraient l'honorabilité à remplir

Club de Firminy (42) : le représentant du club indique qu'il fait environ 120 tables de marques et que le montant réglé à son club est de 45 € ; donc je paie pour effectuer un travail pour lequel je ne suis pas rémunéré, je le fais par passion. Il semble y avoir un certain déséquilibre pour un montant de 45 € réglé au club, je déduis environ 17 € sur les impôts. Je ne comprends pas que nous payons pour faire notre passion. Les bénévoles sont de plus en plus difficiles à trouver et il conviendrait d'avoir une réflexion plus poussée.

Alain RIPERT : suite aux différentes interventions, il est précisé que la licence est constituée de plusieurs volets

- La licence fédérale (votée à la grande majorité par les élus ici présents, présidents de comités et ligue, lors de l'AG de Pau a augmenté de près de 2.8 % (coût de la vie, ...) ; cette somme est reversée à la FFHB
- Adhésion ligue : coût d'adhésion de la ligue est identique depuis 2017 (hors saison 2021-2022)
- Adhésion comité
- Adhésion club

Comme l'a indiqué Franck ROBERT, nous avons besoin de plus en plus de dirigeants dans le cadre de la structuration des clubs, avec des missions très différentes.

La FFHB a évoqué deux types de dirigeants :

- Ceux que nous sommes ici (dirigeants institutionnels)
- Les autres dirigeants

Il me semble que nous nous dirigeons plutôt vers un tarif unique et non pas celui à deux vitesses ; ces demandes de baisse est récurrente, raison pour laquelle une commission sera mise en place. Il semblerait que nous dirions vers une licence avec des options à cocher sur la licence dirigeante, mais l'absence de délégué fédéral aujourd'hui ne nous permet pas de valider ce point.

Est-ce qu'une baisse de l'adhésion amènera plus de dirigeants ? Rien ne le dit ; est-ce que l'arrivée de plus de dirigeants ne serait pas plus liée à une philosophie plutôt qu'un problème financier.

Cette étude doit être faite territorialement et non pas au seul niveau de la ligue et ce de manière à être uniformisée pour l'ensemble des licenciés.

Nous pouvons proposer que la commission étudie des solutions et qu'une régulation puisse être faite avant le 31 décembre mais le volet ne peut pas être qu'économique.

Je m'engage à ce que l'étude soit faite, mais elle doit être globale et collective.

A noter, que cette saison le nombre de dirigeants est supérieur, proportionnellement au nombre de licenciés, avec des augmentations pour certaines structures et de fortes baisses pour les autres.

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : un remerciement pour cette proposition mais ce qui se passe dans les comités restent dans les comités et nous ne devons travailler que sur les cotisations ligue : chaque comité dispose de sa propre stratégie et si un travail d'harmonisation de tarifs doit être fait, alors il le doit sur toutes les catégories et non pas que sur une seule.

Alain RIPERT : il ne s'agit pas d'avoir un tarif unique mais de travailler ensemble afin de tendre vers une harmonisation et avoir une certaine cohérence sur tout le territoire

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : si les clubs estiment que la part comité est trop élevée, ils doivent s'exprimer au cours de leur AG.

St Priest : il est antinomique d'indiquer dans le rapport moral de former plus de dirigeants et de laisser une adhésion aussi élevée. Pour ceux qui prennent en charge la licence dirigeante, nous devons régler la licence et la formation de ces personnes. Il ne me semble pas que les « statistiques » sur le nombre de dirigeants dans les clubs soient avérées. La formation par l'ITFE de nos dirigeants n'est pas neutre.

Bernard GALLET (responsable ITFE) : les formations pro (titre 4 et titre 5) débouchant sur des certifications, pour les autres formations nous restons à 5 €. Nous suivons le processus de remboursement des OPCA.

Françoise STOFFER précise que le budget présenté est sur une pleine activité avec toutes les actions prévues.

La consolidation des budgets préparée par chaque commission ne permet pas en prévisionnel un équilibre financier, aussi celui-ci est assuré par le fonds associatif.

Les principaux points à retenir sont :

- Mise en place d'un PPF arbitrage
- Développement de l'activité Beach
- A noter que les amendes liées à la discipline ne peuvent pas être prévues, et que nous souhaitons tous qu'elles soient nulles
- Chaque commission dispose d'un volet charges salariales et charges de fonctionnement
- Concernant l'ITFE et sa prise d'envergure très rapidement, et afin de mieux nous structurer un audit administratif sera effectué
- Concernant le PPF : nous avons des aides spécifiques qui ne peuvent être utilisées que pour cette commission ; pour la saison prochaine le nombre d'inscrits est de 84 féminines et 69 masculins

- L'aide fédérale a été réorientée et basée sur des actions spécifiques avec une part variable et une part fixe. Nous avons à ce jour peu d'informations concernant ce volet aussi cette aide est indiquée sur une ligne spécifique (CTI) et non pas sur certaines commissions

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : précédemment une ligne du pacte de développement sur le PPF revenait aux comités et quelle part reviendrait aux comités ?

Françoise STOFFER : 15 000 € liés à l'ANS sont prévus en reversement aux comités. Les chiffres présentés sont un budget avec des options sur un nombre de licenciés et des actions à mettre en place.

Alain RIPERT précise que l'aide fédérale « pacte de développement » était fléchée, selon des critères et des évaluations, sur :

- les pôles
- la formation
- le service aux clubs

La nouvelle mandature fédérale a modifié ce fonctionnement en mettant en place une aide à projets et non pas une subvention. Ces projets sont à mener par chaque territoire selon les besoins. D'autre part, nous recevons une partie fixe de 60 % et une partie variable à 40 % selon des critères de réussite en lien avec des indicateurs (la somme étant passée de 220 000 € à 173 000 €). A ce jour, toutes les aides se mettent sur cette ligne de conduite : objectifs de résultat.

D'autre part, il est proposé que l'adhésion de 23 € / licence dirigeante soit revue par la future commission avec une baisse qui pourra être régulée selon un mode à définir (avoir ou autre), et ce avant la fin de l'année civile 2022. Nous avons déjà opté pour ce type de proposition il y a 3 ans, concernant les tarifs de formation.

Sont soumis au vote les tarifs 2022-2023 et le budget prévisionnel 2022.

| B8_Résolution n°3 : adoption du budget de l'année 2022 à hauteur de 3 305 391 € et des tarifs |          | Rejetée                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 12h31                                                             |          | Mode de scrutin : Secret  |
| Votants : 186                                                                                 |          |                           |
| Voix totales : 957                                                                            |          | Non votés : 25            |
| Voix exprimées : 788                                                                          |          | Taux d'abstention : 15,0% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                            |          |                           |
| Pour                                                                                          | 338 Voix | 42,9%                     |

**Le rapport est refusé**

Pour faire suite au vote ci-dessus, Valérie CORDURI-DAVIET indique la suite du processus :

- Étude par le Bureau Directeur de nouveaux tarifs
- Validation par le Conseil d'Administration
- Mise en place d'une Assemblée Générale Extraordinaire
- Blocage des licences avec le blocage du vote des tarifs

Des informations complémentaires seront données dès que possible.

Franck ROBERT (CD 26-07) : est-ce que le vote des tarifs et du budget prévisionnel sont forcément liés ? Peut-être y-at-il eu confusion dans la forme de vote ?

Valérie CORDURI-DAVIET : oui, si les tarifs ne sont pas adoptés, le budget ne peut l'être.

Patrick SINGLA (CD 69) : le refus des tarifs entraîne le refus du budget ; tout est à revoir

Hervé KERNEIS : les AG des comités peuvent se dérouler sans aucun problème ; les tarifs ligue ne peuvent simplement pas être affichés.

## Point d'Information ITFE

Les salariés de l'ITFE sont à disposition de chacun pour toutes prises d'information.

Pour cette saison :

- Un audit administratif et financier sera lancé ; nous avons à ce jour 168 intervenants
- Nous passons sur 140 apprentis (2 sessions qui se chevauchent)

Nous avons des pistes d'amélioration ; pour autant, un œil extérieur nous paraît important. Cet organisme nous accompagnera dans la mise en application de nouvelles procédures.

Vous serez sans doute, pour certains, consultés.

La période du titre 4 sera raccourcie : elle sera sur la période de la saison sportive en lieu et place des 16 mois initiaux. Une seconde série de tests est prévue le 28 juin 2022. A ce jour, 20 candidats sont déjà retenus.

Nous avons 12 candidats retenus sur le titre 5, d'autres sont en lice.

Nous allons aussi mettre en place une cellule d'aide à la création de GIE sur le territoire, aidé par le Conseil Régional (accompagnement financier et RH) ; ce volet va aussi enclencher une enquête auprès des clubs.

Concernant l'Action de Formation en Situation de Travail, la ligue sera test sur la saison prochaine ; cette action est non négligeable car les actions de type « formation gest'hand » pourraient être prises en charge par l'OPCA.

Nous travaillons actuellement avec les STAPS Lyon et Clermont-Ferrand ; ce volet sera développé sur Grenoble et Valence.

L'équilibre financier est en recherche permanente mais l'ITFE ne reste pas que sur des formations, nous disposons aussi de matériel et d'outil, dernièrement, la mise en place d'un atelier vidéo va permettre de travailler différemment.

Un grand remerciement aux trois salariés piliers de ce service, ainsi qu'aux 168 intervenants pour les travaux effectués tout au long de la saison.

Beaurepaire : nous sommes en territoire rural et nous avons, comme beaucoup, des problèmes pour recruter des bénévoles. La pandémie nous a donné quelques nouvelles habitudes ; nous savons tous qu'il est difficile pour les bénévoles de se déplacer sur des formations de plus en plus longues. Est-il possible de garder autant que faire se peut, des formations en distanciel ?

Bernard GALLET : raison pour laquelle, le fait d'avoir ce studio est intéressant, car cela permettra d'alimenter les formations à distance beaucoup plus facilement, vidéos qui seront à visualiser dans les créneaux possibles pour chacun. La phase finale pour nous sera de nous assurer que la formation a bien été suivie et mettre en place la certification.

## Mise à l'honneur titre champion de France Pôle

Hervé KERNEIS appelle le staff sur le podium et remercie l'ensemble des cadres qui œuvrent sur ce point clubs, comités et ligue.

Le titre est l'aboutissement du travail de détection et de formation de tous.

Remerciements à l'ensemble de cette délégation.

David FAYOLLAT tient à remercier toutes les personnes présentes qui depuis deux années n'ont pas eu une grande facilité de pratique ; les pôles faisant partie des publics dérogatoires n'ont pas été soumis aux mêmes contraintes. Vous avez su être imaginatifs afin de garder les liens sociaux entre tous.

Une présentation individuelle des joueurs est faite lors de la remise du maillot avec des joueurs licenciés à Meyzieu, Civrieux d'Azergues, Villeurbanne, Aubières, Landos, Sorbiers St Jean Talaudière, Oisans, Chambéry, Vaulx-en-Velin, St Genis Laval, Annemasse, Tasson la Demi-Lune, Aix en Savoie, Grenoble, Annecy le Vieux.

Tous les jeunes n'ont pu venir ce jour pour des raisons scolaires mais nous pensons à eux.

Concernant le staff, originaire de Tassin la Demi-Lune, pour Guillaume Joli qui est remercié pour le travail effectué depuis 2 ans et son retour sur la région, Raphaël Planchet, CTS Haute-Savoie et qui rejoint le club de Chambéry, et le club de Seyssinet pour David.

Guillaume JOLI : nous avons la chance d'être bien représentés sur tout le territoire. L'occasion de vous rencontrer tous au bord des terrains sera possible dès la semaine prochaine avec les rencontres contre l'Allemagne. Remerciements à tous, la sélection aura sans doute l'occasion d'aller sur tout le territoire.

Hervé KERNEIS remercie Hummel qui est notre partenaire pour cette sélection.

**13h00 : suspensions des débats**

**14h30 : reprise**

## Présentation du tournoi Hand'Fauteuil

Une présentation vidéo est faite du tournoi qui aura lieu à Ecully sur deux jours ; seront représentés 4 nations qui ne se sont jamais affrontées en France : le Portugal (vice-champion d'Europe 2019, champion d'Europe 2018), la Belgique (équipe constituée pour l'évènement), l'Espagne, la sélection Elite France qui n'a jamais évolué en France. Le championnat aura lieu le vendredi et les finales le samedi, au centre sportif d'Ecully.

Spectacle assuré : rencontres mixtes, tous handicaps confondus, avec des personnes âgées de 17 ans à 62 ans.

Bravo à tous, l'affiche se trouve à l'entrée de la salle, avec un QR code qui peut être scanné. La solution LiveStreaming permettra aux personnes souhaitant profiter de cet évènement mais non disponible en présentiel, de pouvoir suivre ces compétitions.

## Reprise des débats

Un test des zapettes est lancé.

Quelques informations complémentaires concernant le vote des tarifs et du budget :

- Des informations complémentaires sont attendues de la part de la FFHB dès lundi

- Une AG extraordinaire aura lieu, au maximum dans 6 semaines à partir de ce jour
- L'AG aura lieu en visioconférence
- Concernant la saisie des licences et des mutations : elles peuvent être validées par les clubs ; les qualifications seront faites plus tard ; il est conseillé de faire les dossiers de mutation au plus tôt, afin qu'ils puissent être validés administrativement.

## Résultats & Récompenses

Mise à l'honneur de certaines catégories et clubs :

- 3<sup>ème</sup> place pour le pôle AURA féminins pour les interpôles
- 6<sup>ème</sup> place pour la sélection féminine AURA, pour les interligues
- 8<sup>ème</sup> place pour la sélection masculins AURA, pour les interligues
- 5<sup>ème</sup> place pour la sélection masculine du Comité 69, pour les intercomités
- 13<sup>ème</sup> place pour la sélection féminine, pour les intercomités
- Championne de France N2 pour St Etienne Métropole (42)
- Champion de France N2 pour Vénissieux Handball (69)
- Champion de la Coupe de France départementale féminine pour Sorbiers St Jean Talaudière Handball (42)
- Champion de la Coupe de France régionale féminine pour St Germain Blavozy Handball (43)
- Pour les finalités AURA :
  - M13 : US Meyzieu Handball (69), UODL Handball (69)
  - M15 : St Flour Handball (15), Entente Bassin Annecien (74)
  - M18 : St Germain Balvozy HB (43), Entente Caluire Rillieux Lyon Métropole (69)
- Pour les championnats AURA :

| VAINQUEUR<br>AURA P16   | Poule 1                                          | Poule 2                         | Poule 3                | Poule 4                    | Poule 5                       | Poule 6                      | Poule 7                    | Poule 8                    |
|-------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| DIVISION 1<br>FEMININE  | ST MAMET HAND EN<br>CHATAIGNERAIE<br>CANTALIENNE | VICHY<br>COMMUNAUTE<br>HANDBALL | HBC LOIRE<br>MEZENC 1  | SSJT<br>HANDBALL           | HANDBALL<br>CLUB DE<br>LYON 2 | HB PAYS<br>ROCHOIS           | US VIZILLE HB              | LIVRON<br>HANDBALL         |
| DIVISION 1<br>MASCULINE | HBC MURAT                                        | MONTEIL HAND<br>BALL US         | LYON<br>HANDBALL       | CORBAS<br>HANDBALL<br>CLUB | TILLEUL<br>HANDBALL<br>CLUB   | CHAMONIX<br>HANDBALL<br>CLUB |                            |                            |
| DIVISION 2<br>MASCULINE | HOPC                                             | COTE<br>ROANNAISE<br>HANDBALL   | HBC<br>SIGOLENOIS<br>1 | HANDBALL<br>BOURG          | UODL HB 3                     | BONS EN<br>CHABLAIS          | HBC CROLLES<br>GRESIVAUDAN | SC PRIVAS<br>HANDBALL<br>2 |

| CHAMPION AURA | FEMININ                                 | MASCULIN                          |
|---------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|
| NATIONALE 3   | SAINT GERMAIN BLAVOZY HAND BALL         |                                   |
| PRENATIONALE  | GRENOBLE SMH METROPOLE ISERE            | AS LYON CALUIRE                   |
| EXCELLENCE    |                                         | HANDBALL ST MAURICE L'EXIL        |
| HONNEUR       |                                         | VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION |
| -16F / -17M   | M16 F - GRAND CHAMBERY FEMININ HANDBALL | ST GENIS LAVAL AL HANDBALL        |



- Les récompenses individuelles ligue AURA ; ces médailles sont décernées après concertation des comités afin de récompenser des bénévoles de comité ou de clubs :
  - Patrick Chapuis (Comité de l'Ain)
  - Sylvie Girard (Comité de l'Allier)
  - Julie Malsert (Comité Drôme-Ardèche)
  - Gilles Monnier (Comité de la Loire)
  - Mireille Bonnet (Comité Haute-Loire)
  - Gilles Mesonnier (Comité Puy de Dôme)
  - Evelyne Ricol (Comité Lyon Métropole)
  - Gaël Jouty (Comité de Savoie)
  - Martine Deplante (Comité de Haute-Savoie)
- Les récompenses individuelles Fédérales (qui auraient dû être distribuées en 2020) :
  - Médaille de Bronze : Hervé Kerneis, Fanny Larmande et Nathalie Roux
  - Médaille d'Argent : Pascal Jacquet et Pierre Martoia : la médaille pour Pierre est remise à titre posthume à son épouse, Gilberte.

## Projets & Voeux

## Statuts et Règlements

### 1. Résolutions

#### Résolution:

Autorisation à donner à la ligue afin de désigner les clubs concernant l'accèsion en championnat de France M18 masculin, et M17 féminin (règlement fédéral). Toutes les conventions nationales ont été transmises à la FFHB

Aucune question n'est posée, la résolution est soumise au vote.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| C3_Résolution n°6 : Service juridique et réglementation : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue de désigner comme ayants-droit pour évoluer en championnat de France M18 masculins et M17 féminins, les équipes relevant de conventions entre clubs (article 26.4 des Textes Réglementaires Fédéraux) : xxx et yyy |          | Adoptée                  |
| Date du vote : 18/06/2022 - 15h28                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |                          |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          | Non votés : 62           |
| Voix exprimées : 897                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          | Taux d'abstention : 0,0% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                          |
| Pour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 847 Voix | 94,4%                    |

La résolution est adoptée

#### Résolution :

Autorisation Club Maursois de jouer en Occitanie pour 2022-2023, tout en étant affilié à la ligue AURA (CD 15).

Le comité du Cantal a validé cette possibilité.

La ligue Occitanie a validé lors de son AG du 11 juin 2022.

Il s'agit d'une année-test. La demande est faite pour la presque totalité des équipes.

Les engagements et les obligations seront traités par la ligue Occitanie, ainsi que l'arbitrage.

Aucune autre question n'est posée, la résolution est soumise au vote.

|                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| <b>C4_Résolution n°7 : Service juridique et réglementation : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue d'autoriser le Handball Club Maursois (15) à participer aux compétitions division de la ligue Occitanie pour la saison 2022-2023</b> |          | <b>Adoptée</b>                  |
| Date du vote : <b>18/06/2022 - 15h22</b>                                                                                                                                                                                                                    |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : <b>187</b>                                                                                                                                                                                                                                        |          |                                 |
| Voix totales : <b>959</b>                                                                                                                                                                                                                                   |          | Non votés : <b>75</b>           |
| Voix exprimées : <b>868</b>                                                                                                                                                                                                                                 |          | Taux d'abstention : <b>1,7%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                                                          |          |                                 |
| Pour                                                                                                                                                                                                                                                        | 855 Voix | 98.5%                           |

La résolution est adoptée

## 2. Vœux

Un certain nombre de vœux ont été émis ; la plupart n'ont pas été validés par le Conseil d'Administration pour des raisons diverses :

- non statutaires,
- non recevables,
- d'autres concernaient le tarif de la licence dirigeante pour lequel une contrepartie financière devait être proposée. Pour faire suite à ces demandes, il a été décidé de créer un groupe de travail dès le mois de septembre afin de trouver tous une solution

### Vœu / concernant les conventions :

Possibilité d'avoir plusieurs équipes en convention au niveau le plus bas des compétitions, dans la même poule, afin de limiter les déplacements. Ce vœu devra être transmis à la FFHB car dépendant des règlements fédéraux.

Aucune autre question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| <b>C1_Résolution n°4 : Service juridique et réglementation : Vœu n°1 concernant le dépôt à la commission nationale des statuts et réglementation de la Fédération d'une modification de l'article 25.2.4 : Au niveau territorial, une des équipes d'un des clubs parties à la convention ne peut évoluer au même niveau de compétition qu'une équipe objet de la convention qu'à condition de figurer dans une poule différente, sauf au plus bas niveau de jeu.</b> |          | <b>Adoptée</b>                  |
| Date du vote : <b>18/06/2022 - 15h19</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : <b>187</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |                                 |
| Voix totales : <b>959</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          | Non votés : <b>77</b>           |
| Voix exprimées : <b>825</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          | Taux d'abstention : <b>5,9%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |                                 |
| Pour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 797 Voix | 96,6%                           |

Le vœu est adopté

### Vœu concernant le PPF :

Il y a environ 26 joueuses sur le pôle AURA d'une quinzaine d'années réparties entre Lyon, Clermont et Chambéry, dont 18 ont un statut « accession » et qui sont autorisées par la FFHB à jouer en championnat de France plus de 16 ans. Les autres joueuses ont un statut « centre

régional » et n'ont pas d'autorisation pour jouer en catégorie supérieure : elles doivent rester en catégorie jeunes. Le PPF féminin demande que ces joueuses puissent jouer en catégorie supérieure territoriale, nationale 3 : elles ont largement le niveau. Cette option leur permettra de progresser.

Martine Boussuge, responsable de la commission médicale a donné un avis positif : ces joueuses ont les mêmes suivis médicaux, la même charge d'entraînement. Cette option permettra aussi aux filles du pôle, d'avoir des partenaires d'un bon niveau ; pour mémoire les joueuses du pôle sont soumises à un certificat médical toutes les années.

Patrick Singla (CD 69) demande la position de la DTN.

Franck Muller précise qu'elles sont « centre régional » et dépendent ainsi des décisions régionales. Cette option offre plus de possibilités aux joueuses et aux clubs concernés.

Franck Cadei précise que lors de sa visite sur le territoire AURA, la DTN a confirmé cette position.

Aucune autre question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

| C2_Résolution n°5 : Service juridique et réglementation : Vœu n°2 concernant le ppf féminin et la volonté d'autorisation des joueuses des pôles espoirs féminin d'Aura de 15 ans ... |          | Adoptée                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 15h34                                                                                                                                                    |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                                                                                                                                                                        |          |                          |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                                   |          | Non votés : 56           |
| Voix exprimées : 861                                                                                                                                                                 |          | Taux d'abstention : 4,4% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                   |          |                          |
| Pour                                                                                                                                                                                 | 759 Voix | 88.2%                    |

Le vœu est adopté

### Vœu concernant les CMCD :

Depuis deux années (2020-2021 et 2021-2022), nous avons décidé de faire une année blanche. Nous avons entamé un travail sur les CMCD afin d'avoir une CMCD valorisante et pas seulement pénalisante. La FFHB ayant entrepris un projet sur ce point, la ligue a suspendu ses activités sur ce volet afin de ne pas être dans l'obligation de tout reprendre ou d'être à l'opposé des contraintes fédérales.

Une commission s'est réunie afin de proposer une CMCD allégée par rapport à la dernière active (à la demande des comités et des clubs, notamment au niveau arbitrage).

Intervention de Patrick Singla (responsable du pôle CMCD) : le souhait au niveau des Comités est que celle-ci revienne au niveau territorial et ne soit plus uniquement gérée par la FFHB.

Nous avons perdu beaucoup d'arbitres et il nous est apparu important de remettre en place certaines bases.

Nous allons continuer à prendre en compte les impératifs et contraintes de chaque club. Nous espérons pouvoir vous proposer un autre dispositif la saison prochaine.

Sans nouvelle proposition, la CMCD territoriale applicable serait celle d'il y a deux ans. Les propositions faites sont celles de la saison 2019-2020, mais elles sont allégées afin d'aider les clubs à revenir sur des conditions acceptables.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ligue AURA.

Thierry Schutters précise que les arbitrages sur des collectifs jeunes seront contrôlés afin qu'ils soient bien effectués. Avec une baisse du nombre d'arbitrages, nous espérons pouvoir augmenter le nombre d'arbitres, et que la CMCD ait ainsi un effet positif.

Gilles Monnier : quel impact pour une équipe 3, si l'équipe 1 joue en nationale 2 ?

Patrick Singla : l'équipe 3 aura une CMCD sur cette équipe et il n'y aura aucun impact sur l'équipe première.

Valérie Corduri-Daviet : une seule équipe régionale dans une catégorie n'est pas impactée par la CMCD et comme nous n'avons pas les moyens informatiques de poser des CMCD sur les divisions, il n'y en aura que dans la mesure où nous aurons le temps de le faire. Nous sommes là pour vous aider et non pas vous pénaliser.

Aucune autre question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

| C5_Résolution n°8 : Service juridique et réglementation : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue du projet CMCD (Contributions Mutualisées des Clubs au Développement) 2022/2023 |          | Adoptée                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 15h50                                                                                                                                                                   |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                                                                                                                                                                                       |          |                          |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                                                  |          | Non votés : 58           |
| Voix exprimées : 870                                                                                                                                                                                |          | Taux d'abstention : 3,2% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                  |          |                          |
| Pour                                                                                                                                                                                                | 856 Voix | 98.4%                    |

Le vœu est adopté

Mme Brigitte MASSON adjointe aux sports de la ville a pu se libérer afin de nous rendre visite, nous la remercions de sa présence. Mme Masson remercie l'assistance de bien vouloir l'accueillir et excuse M. le Maire qui a dû vaquer à d'autres obligations. Elle remercie également l'assistance d'avoir honoré filles du club de St Etienne pour cette belle saison.

Une médaille de la ligue est remise à Mme Masson.

## Commission Territoriale d'Arbitrage

### 1. Projet CTA

Thierry Schutters prend la parole et indique sa lassitude : aucun arbitre n'est cité ou récompensé.

Le PPF arbitrage existe car la FFHB a décidé de le nommer et le mettre en avant, alors que nous faisons ce travail de détection depuis longtemps, avec une présence non négligeable d'une paire dans cette salle (Thomas et Pierre). Ces derniers seront les arbitres sur les rencontres U17 qui auront lieu sur la région. Ils sont aspirants au groupe pré-élite.

Nous avons adapté le règlement arbitrage ; nous avons notamment oublié la catégorie U17 et U18 championnat de France, aussi nous avons demandé une évolution des indemnités de ces rencontres.

Après les retours de certains clubs, nous avons précisé le règlement concernant les indemnités d'arbitrage lorsque les arbitres officient deux fois de suite sur des lieux différents.

Daniel Sobieraj (Président CD01) : en parlant des jeunes arbitres, nous avons un binôme qui a participé aux finalités féminines à Orléans : afin de les remercier nous leur avons offert un bon d'achat (Hugo et Olivier).

Thierry Schutters remercie le comité de l'Ain pour ce geste. Grâce au travail des salariés et des bénévoles, nous avons pu présenter un second binôme, Mathis et Calice, qui était initialement un binôme de rattrapage, mais il a pleinement rempli son rôle.

Nous avons eu de très belles prestations de nos jeunes arbitres.

Daniel Sobieraj précise qu'un PPF arbitrage va être mis en place à Clermont-Ferrand. Hugo sera l'un des premiers à s'y rendre. Même si cela n'est pas facile pour les finances de la ligue, c'est une bonne chose.

Thierry Schutters précise que ce n'est pas aussi simple, même si l'université de Clermont propose une classe spécifique sur l'arbitrage en corrélation avec la FFF et la FFR. Le basket n'a pas souhaité rentrer dans ce processus, de même que la FFHB.

Dans le cadre du CTI, la FFHB a demandé aux territoires d'avoir des projets innovants et l'université de Clermont en faire partie ; des points d'échanges sont encore à faire avec le CA. Un BD devant avoir lieu le 27 juin, le sujet sera abordé grâce à l'intervention d'une personne dédiée.

A ce jour, il n'existe aucune structure d'accueil pour les étudiants en arbitrage, la seule qui existe serait les pôles mais avec un grand décalage en matière d'années d'âge et maturité. Des ressources salariées seraient nécessaires pour former ces personnes et à l'heure actuelle, nous ne les avons pas : la majeure partie des ressources sont des bénévoles. Ce changement économique prendra du temps.

Aucune autre question n'est posée, le projet est soumis au vote.

| C6_Résolution n°9 : Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue du règlement de la CTA 2022/2023 |          | Adoptée                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h02                                                                                                                          |          | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                                                                                                                                              |          |                          |
| Voix totales : 959                                                                                                                                         |          | Non votés : 80           |
| Voix exprimées : 842                                                                                                                                       |          | Taux d'abstention : 3,9% |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                         |          |                          |
| Pour                                                                                                                                                       | 831 Voix | 98,7%                    |

Le projet est adopté

## 2. Remboursement des indemnités de frais de déplacement

A titre expérimental, nous souhaitons mettre en place le remboursement des indemnités d'arbitrage par virement après match ; cela permettra aux clubs de pouvoir vérifier la note de frais par rapport aux tarifs en vigueur (déplacement et indemnité) et aussi être en règle vis-à-vis de l'URSSAF (permis de conduire, carte grise et assurances), ce que la CTA n'arrive pas à obtenir.

Quelle garantie de paiement pour les arbitres ?

Thierry Schutters précise que contact doit être pris avec le club, si celui-ci ne règle pas, la ligue paiera et notifiera un complément de paiement pour traitement du dossier. La première option sera un traitement à l'amiable : l'arbitre ne sera pas pénalisé car toujours payé. Si le club ne paie pas l'indemnité, la rencontre sera perdue par pénalité.

Concernant la péréquation, elle est en cours de calcul pour cette saison ; pour la suite, l'arbitre continuera à remplir la Fdme, donc la péréquation continuera à être traitée.

Aucune autre question n'est posée, la résolution est soumise au vote.

|                                                                                                                                                                                                                         |          |                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| <b>C7_Résolution n°10 : Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue d'adopter le projet de remboursement des indemnités et frais de déplacement de la CTA</b> |          | <b>Adoptée</b>                  |
| Date du vote : <b>18/06/2022 - 16h09</b>                                                                                                                                                                                |          | Mode de scrutin : <b>Secret</b> |
| Votants : <b>187</b>                                                                                                                                                                                                    |          |                                 |
| Voix totales : <b>959</b>                                                                                                                                                                                               |          | Non votés : <b>83</b>           |
| Voix exprimées : <b>871</b>                                                                                                                                                                                             |          | Taux d'abstention : <b>0,5%</b> |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                      |          |                                 |
| Pour                                                                                                                                                                                                                    | 825 Voix | 94,7%                           |

La résolution est adoptée

### 3. PPF Arbitrage

Boris Thiebault précise qu'avec l'arbitrage des frères Gasmi sur les places 3-4 de la Ligue des Champions, cela est représentatif de notre parcours de formation.

Nous avons les cas des jeunes cités plus haut et issus de Voiron-Grenoble, qui ne sont qu'une partie des jeunes du PPF Arbitrage.

Le PPF Arbitrage existe depuis longtemps mais dans le cadre du CTI, il nous est demandé de faire davantage avec plus de moyens et avoir plus d'arbitres de haut niveau. Il faut également monter le niveau d'arbitrage sur le territoire, faire rayonner la formation de jeunes arbitres et faire évoluer ces jeunes vers un meilleur savoir être.

Nous allons avoir un binôme, Thomas Pellat et Pierre Paym, sur les U17 France – Allemagne : c'est une très bonne opportunité pour que les jeunes arbitres puissent échanger avec ce binôme après les rencontres.

Thierry Schutters rappelle que Laurent Reveret qui a des missions sur l'Ouest du territoire va voir ses missions s'étendre sur notre territoire.

Un hommage est rendu à Luis Lecalve qui nous a quittés : il a beaucoup apporté à la formation des JAJ.

34 bassins de vie sont mis en place afin de pouvoir effectuer des formations de proximité et de pouvoir faire la meilleure détection possible.

Cette saison nous avons 29 binômes identifiés.

Sur un « parcours » idéal, un jeune pourrait atteindre le haut niveau en 4-5 ans. Le parcours de jeune arbitre n'est pas lié qu'à l'âge : un suivi régulier de nos jeunes permet d'avoir une vision globale.

Le parcours de professionnalisation est en cours notamment avec les sections sportives.

Nous avons mis en place des équivalences, sur la faculté de Lyon, afin d'être reconnu dans vos clubs ; ce processus sera étendu sur d'autres secteurs.

La partie post-bac est en cours d'étude.

Nous sommes la 3<sup>ème</sup> ligue pourvoyeur de profils arbitres.

Nous avons un délégué EHF, plusieurs délégués fédéraux, une dizaine d'accompagnateurs nationaux, deux binômes issus du PPF (Erwan, Mathis, Jonathan et Liam) et un binôme non issu du PPF.

Un binôme a pu œuvrer sur les finales de la Coupe de France. Un binôme féminin est proposé sur le T1N (avant le niveau fédéral) sur la partie Beach.

Nous avons pu arbitrer les finales universitaires (équivalent N2 Fém).

Un binôme a été retenu aux interligues féminines et aux interligues masculins, ce qui n'est pas le cas pour toutes les ligues.

Thierry Schutters précise que nos CTS arbitrage interviennent au niveau fédéral, ce qui montre la qualité et l'accompagnement de nos salariés.

Nous sommes précurseurs au niveau du Beach Handball : des arbitres sont identifiés pour les finales à Dunkerque.

## Commission Territoriale d'Organisation des compétitions

### 1. Voeux

#### Vœu accessions / relégation N3 Fém et PN Fém :

Il s'agit de rééquilibrer les descentes et les montées

Aucune question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>C8_Résolution n°11 : Commission d'Organisation des Compétitions : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue d'adopter le projet à partir de l'intersaison 2023, à l'équilibre des descentes à l'interface nationale 2/3, un total de 6 accessions-relégations au lieu de 4</b> | <b>Adoptée</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h27  | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                      |                          |
| Voix totales : 959                 | Non votés : 77           |
| Voix exprimées : 874               | Taux d'abstention : 0,8% |
| Majorité simple des voix exprimées |                          |

|      |          |       |
|------|----------|-------|
| Pour | 826 Voix | 94,5% |
|------|----------|-------|

Le vœu est adopté

#### Vœu accessions : une poule supplémentaire pour le niveau honneur

Ce vœu devrait permettre de mieux équilibrer les déplacements, en jouant sur les accessions et relégations

L'équilibre sera aussi appliqué sur les niveaux divisions (ajustement des calendriers possible).

Aucune question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>C9_Résolution n°12 : Commission d'Organisation des Compétitions : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue d'adopter le projet à partir de l'intersaison 2023, à l'équilibre des descentes à l'interface nationale, d'introduire une poule supplémentaire en Honneur Masculin à partir de la saison 2023-2024.</b> | <b>Adoptée</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h30  | Mode de scrutin : Secret |
| Votants : 187                      |                          |
| Voix totales : 959                 | Non votés : 81           |
| Voix exprimées : 836               | Taux d'abstention : 4,4% |
| Majorité simple des voix exprimées |                          |

|      |          |       |
|------|----------|-------|
| Pour | 815 Voix | 97,5% |
|------|----------|-------|

Le vœu est adopté

#### Vœu Officiel Table de marque / club visiteur : levée l'obligation sur la PN fém

Depuis la pandémie, aucune amende n'a été mise. Le niveau correspond à de l'honneur masculin, cela permet d'aligner les obligations

Aucune question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

| D1_Résolution n°13 : Commission d'Organisation des Compétitions : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue d'enlever l'obligation réglementaire d'un secrétaire visiteur au niveau Prénationale Féminine |                          | Adoptée |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h31                                                                                                                                                                                         | Mode de scrutin : Secret |         |
| Votants : 187                                                                                                                                                                                                             |                          |         |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                                                                        | Non votés : 83           |         |
| Voix exprimées : 845                                                                                                                                                                                                      | Taux d'abstention : 3,2% |         |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                        |                          |         |
| Pour                                                                                                                                                                                                                      | 824 Voix                 | 97,5%   |

Le vœu est adopté

### Vœu : non reconduction du niveau M16 Masc division

Niveau qui avait été proposé lors de la reprise. Peu d'équipes intéressées ; comme des dérogations sont possibles, il est proposé de ne pas reconduire ce niveau.

Aucune question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

| D2_Résolution n°14 : Commission d'Organisation des Compétitions : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue de ne pas reconduire la catégorie -16M Division |                          | Adoptée |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h33                                                                                                                                           | Mode de scrutin : Secret |         |
| Votants : 187                                                                                                                                                               |                          |         |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                          | Non votés : 70           |         |
| Voix exprimées : 842                                                                                                                                                        | Taux d'abstention : 4,9% |         |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                          |                          |         |
| Pour                                                                                                                                                                        | 769 Voix                 | 91,3%   |

Le vœu est adopté

### Vœu : gestion des brûlages au niveau territorial

Pour simplifier le brûlage sera fait sur la compétition concernée ; en pratique ce sera 11 matches pour une poule de 12 (N/2)

Aucune question n'est posée, le vœu est soumis au vote.

| D3_Résolution n°15 : Commission d'Organisation des Compétitions : demande d'approbation de l'assemblée générale de la ligue de l'ajustement de la règle des brûlages en lien avec la modification fédérale où "N étant défini par rapport à la poule (et non au niveau supérieur) ayant le plus de journées de compétition pour chaque niveau de jeu concerné. |                          | Adoptée |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|
| Date du vote : 18/06/2022 - 16h35                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Mode de scrutin : Secret |         |
| Votants : 187                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |         |
| Voix totales : 959                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Non votés : 83           |         |
| Voix exprimées : 851                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux d'abstention : 2,6% |         |
| Majorité simple des voix exprimées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |         |
| Pour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 787 Voix                 | 92,5%   |

Le vœu est adopté



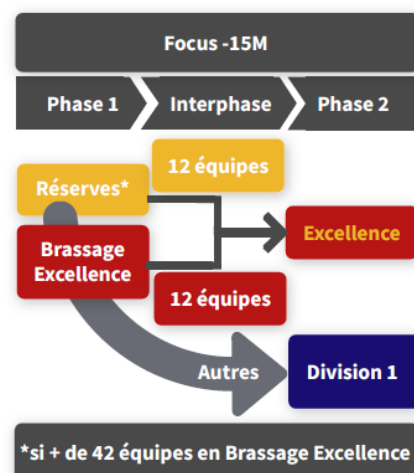
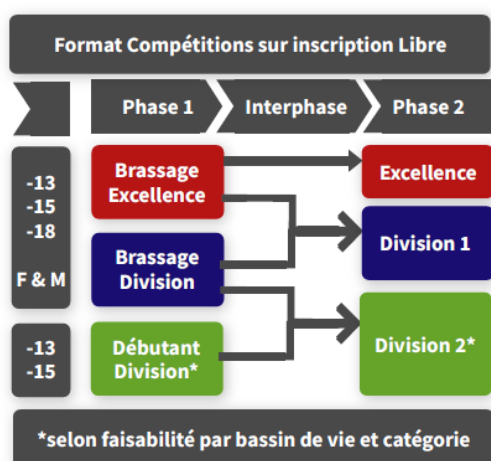
## 2. Rappel sur le format des compétitions jeunes

Le format est déjà connu :

- Première phase
- Seconde phase

Avec des inscriptions libres, un niveau excellence, un niveau division et un niveau débutant sur les M13 et M15 si cela est possible (sur le bassin et la catégorie).

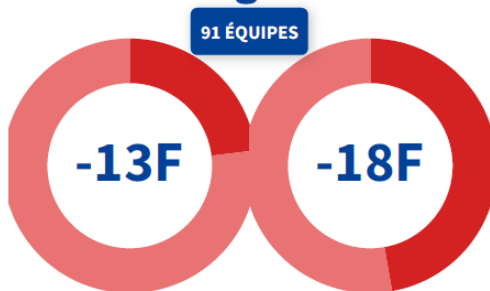
Sur les brassages excellence, une seule équipe par club, avec la possibilité d'avoir une M15 « réserve ». Tout club aura possibilité d'évoluer en excellence.



Point particuliers sur les M13 et M18 féminines, autant d'équipes. Des remarques sont remontées sur la notion d'élitisme en M15 ; chaque club a le choix de valider son engagement en excellence, notamment quant aux déplacements.

La COC incite fortement les collectifs pérennes et ayant le niveau, d'inscrire les équipes en excellence.

### COC Brassage -13F Excellence



#### Constat

- Autant d'équipes engagées en Excellence
- Répartition différente

#### Conséquences

- Trajets plus longs en -13F Exc qu'en -18F Exc
- Intérêt sportif réduit en -13F Exc

❌ Catégorie élitiste

❌ Club trop isolé géographiquement

❌ Niveau de jeu trop haut ou Équipe trop faible

✅ Les meilleures joueuses sont orientées en -15F

✅ Information préalable aux équipes concernées pour confirmation

✅ Ecarts bien plus importants en 1ère phase division

✅ 10 dates au calendrier contre 7 en division

**Engagement en Brassage -13F Exc recommandé aux collectifs pérennisés dès juin**

Un calendrier prévisionnel a été diffusé aux différents intervenants ligue et CTF comités :

| Calendrier de reprise des championnats |         |        |     |     |     |     |         |       |           |
|----------------------------------------|---------|--------|-----|-----|-----|-----|---------|-------|-----------|
| Date                                   | PNM EXM | HM D1M | N3F | PNF | D1F | D2M | 16F 17M | Exc J | Div Déb J |
| 17/18-sept.-22                         | 1       | 1      | 1   | 1   |     |     | 1       | 1     |           |
| 24/25-sept.-22                         | 2       | 2      | 2   | 2   | 1   | 1   | 2       | 2     | 1         |
| 1/2-oct.-22                            | 3       | 3      | 3   | 3   | 2   | 2   | 3       | 3     | 2         |
| 8/9-oct.-22                            | 4       | 4      | 4   | 4   | 3   | 3   | 4       | 4     | 3         |
| 15/16-oct.-22                          | 5       | 5      | 5   | 5   | 4   | 4   | 5       | 5     | 4         |
| 22/23-oct.-22                          | CDF     | CDF    | CDF | CDF | CDF | CDF |         |       |           |

Les dates prises en compte pour les contrôles sont celles de la rencontre réelle et non pas celle prévue initialement.

90% des clubs ont déjà confirmé leur engagement.

## AUTRES INFORMATIONS

### Licences

Nous avons pensé mettre en place des webinaires afin d'aider les clubs sur la reprise des licences ; la FFHB a mis en place des tutos et une procédure. La commission Statuts et réglementation souhaite savoir si des clubs sont intéressés par des aides de ce type.

Aucun club n'est demandeur mais la commission reste à disposition afin de répondre à toutes les questions qui pourraient être soulevées.

### Nouvelle loi sur le sport et la prévention des violences

Franck Cadei, cadre d'état et coordinateur prend la parole afin de redonner quelques éléments.

La FFHB agit par délégation du ministère des Sports, ce qui signifie qu'elle doit se soumettre à certaines obligations, obligations dictées par l'État et qui évoluent régulièrement.

En sus des obligations par délégation, la FFHB a dû signer un contrat d'engagement citoyen avec un point particulier qui a été abordé ce matin par le biais de Pascale Landy et Frédéric Uroz : la lutte contre toutes les formes de violences qui peuvent se passer :

- Sur nos terrains
- Autour de nos terrains
- Entre entraînés et entraîneurs
- Joueurs / joueurs
- ....

Les cadres d'État que nous sommes avec Christine Renaud, Gilles Malfondet et Franck Muller avons été saisis de 12 dossiers allant de violences « mineures » à des violences bien plus graves (allant jusqu'au viol), ce qui entraîne à minima 12 victimes sur le seul territoire AURA et à date.

Toutes nos actions, projets, stages, résolutions devront être teintés de cette lutte contre les violences.

Sur le plan législatif associatif, la loi va évoluer sur un principe de plus de démocratie, en participant dans les années à venir à l'élection du président de la FFHB par les clubs, qui seront représentés à hauteur de 50 %.

Les clubs devraient avoir accès plus facilement aux installations sportives gérées par les communautés, la région..., comme par l'accès par une structure sportive à un gymnase se trouvant dans une enceinte scolaire.

Il est important de lire cette loi de mars et de rencontrer vos élus locaux.

### **Remerciements DTR**

« Sans démagogie mais avec le plus grand respect pour votre engagement bénévole, je voudrais vous dire merci. Merci pour ce que vous faites chaque jour pour notre handball local, régional, national, pour nos jeunes, pour nos plus anciens. Merci d'être chaque jour à l'œuvre quel que soit le niveau de pratique dans tous les gymnases ou hall des sports de la région, mais également dans les écoles, dans les collèges et lycées, dans les universités, dans les maisons pénitenciaires, dans les établissements spécialisés, dans les maisons de santé, sur le sable, sur la neige, dans le noir et partout où VOUS déclinez le handball, plus largement la pratique sportive.

L'association sportive, celle que vous représentez aujourd'hui, est comme une ruche. Comme les abeilles qui ne pourraient fonctionner seules ou de manière isolée, vous avez intégré la nécessité du collectif. Chaque jour à la peine, vous faites les efforts nécessaires dans votre ruche, dans votre club, pour maintenir la cohésion, le sens de l'action commune. Les abeilles font du miel, les associations sportives font du sport. Mais il serait très réducteur de rester uniquement sur cette vue simpliste des choses. Les abeilles font bien plus que du miel, comme les bénévoles des associations sportives de notre pays font bien plus que du sport. Les abeilles, certes font du miel mais dans le même temps, elles contribuent surtout à l'équilibre écologique mondial, elles pollinisent pour donner des fruits, elles nettoient pour assainir, elles transportent pour disséminer, elles piquent pour défendre la ruche acceptant instinctivement de faire passer l'intérêt commun avant l'intérêt particulier...etc. A l'identique Les bénévoles, élus, dirigeants, des clubs, comités, ligue, fédération, les salariés de l'activité, par leur action journalière contribuent à faire bien plus que gagner ou perdre des matches, bien plus que du miel. Les associations sportives contribuent au vivre ensemble, à faire vivre la démocratie au plus près des citoyens, contribuent également à la cohésion nationale, à l'éducation des jeunes par le sport, à la santé, à la lutte contre certaines discriminations, à l'égalité F/H etc...Les bénévoles que vous êtes, le monde associatif dans son ensemble, sportif ou culturel, font bien plus que du miel.

Aussi, nous devons être convaincus qu'il nous faudra toujours plus de ruches, qu'il nous faudra toujours plus d'associatif. L'Etat nous confie une mission de service public, nous en sommes tous, chacun, chacune à notre niveau les dépositaires.

Dans ce cadre pour mémoire je souhaite revenir sur ce qui nous oblige.

Dans chaque discipline sportive et pour une durée déterminée, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministre chargé des sports. La FFHB n'échappe pas à la règle et ses organes déconcentrés non plus. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'attribution et de retrait de la délégation, après avis du CNOSF.

Par l'engagement associatif sportif nous avons depuis bien longtemps dépassé le stade de l'intérêt personnel au profit de l'intérêt général. Pour parvenir à plus d'associatif, ou un meilleur associatif, pour parvenir à renouveler l'idée de la démarche associative. Plus que jamais, nous devons être convaincus que, dès son entrée dans nos clubs respectifs, chaque jeune nouveau pratiquant, nouvelle pratiquante, devra trouver sécurité, convivialité, amusement, lien social et respect. Nous devons également nous convaincre que comme dans la ruche qui forme en fonction des besoins, des ouvrières, des gardes, des reines, des bourdons... nous devons pouvoir offrir à chaque nouveau venu la possibilité de devenir joueur-ses certes mais ne pas perdre de vue que nous ne pouvons pas nous contenter de cette seule piste et pouvoir offrir aussi, d'autres possibilités comme devenir dirigeant, coach, arbitres, aidant, assistant, facilitateur de lien social...»

*Franck CADEI*  
*CTS Coordonateur AURA*

Hervé Kerneis remercie Franck Cadei pour ses mots, ainsi que les clubs présents et redonne la parole au président de la ligue.

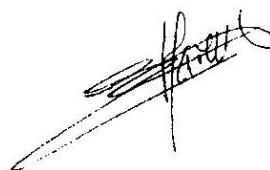
Alain Ripert rappelle que la ruche et les abeilles devront à nouveau se réunir pour une prochaine Assemblée pour traiter les tarifs et le budget prévisionnel. Nous allons essayer de la mettre en place le plus rapidement possible.

Bon retour à tous

*Alain RIPERT*  
*Le Président*



*Eliane HARENT*  
*La secrétaire Générale Adjoint*



| NUMCLUB | CLUB                                    | Total Voix | clubs présents | quorum |
|---------|-----------------------------------------|------------|----------------|--------|
| 228     | TOTAL                                   | 1102       | 186            | 957    |
|         |                                         |            | 81,58%         | 86,84% |
|         |                                         |            |                |        |
| 5101001 | AMBERIEU HBC                            | 7          |                |        |
| 5101002 | BELLE GARDE HANDBALL CLUB               | 4          |                |        |
| 5101003 | BELLEY HBC                              | 4          | Absent         |        |
| 5101004 | BOURG HANDBALL                          | 7          |                |        |
| 5101005 | CHATILLON VAILLANTE HANDBALL            | 4          |                |        |
| 5101007 | HBC GESSIEN-FERNEY VOLTAIRE             | 6          |                |        |
| 5101010 | MEXIMIEUX HANDBALL                      | 7          |                |        |
| 5101012 | MONTLUEL RACING CLUB HANDBALL           | 6          |                |        |
| 5101013 | OYONNAX US HANDBALL                     | 5          | représenté     |        |
| 5101015 | DOMBES HANDBALL                         | 3          |                |        |
| 5101020 | REVERMONT HANDBALL CLUB                 | 2          | Absent         |        |
| 5101021 | COTIERE HANDBALL                        | 5          | représenté     |        |
| 5101025 | HAND BALL TREVOUX SAONE VALLEE          | 4          |                |        |
| 5101030 | MONTREAL HANDBALL                       | 4          | représenté     |        |
| 5142002 | BOEN A L                                | 3          | Absent         |        |
| 5142004 | CHAZELLES HANDBALL 96                   | 4          |                |        |
| 5142006 | FIRMINY VALLEE DE L ONDAINE HANDBALL    | 5          |                |        |
| 5142009 | LA RICAMARIE AL                         | 3          | représenté     |        |
| 5142010 | ROANNE RIORGES HANDBALL                 | 7          |                |        |
| 5142013 | ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER        | 11         |                |        |
| 5142014 | ST SAUVEUR EN RUE                       | 2          | représenté     |        |
| 5142016 | HANDBALL ST ETIENNE METROPOLE 42        | 5          |                |        |
| 5142018 | SIGOLENOIS HBC                          | 2          |                |        |
| 5142020 | VALLEES DU GIER HB                      | 4          |                |        |
| 5142023 | SORBIERS SAINT-JEAN TALAUDIERE HANDBALL | 5          |                |        |
| 5142030 | PELUSSIN HBC PILAT                      | 3          | Absent         |        |
| 5142031 | ROCHE ST GENEST HBC                     | 5          |                |        |
| 5142036 | MONTBRISON COS HANDBALL                 | 5          |                |        |
| 5142037 | FEURS HANDBALL                          | 3          | représenté     |        |
| 5142038 | MONTEIL HAND BALL US                    | 6          |                |        |
| 5142039 | HEANDAIS HAND BALL CLUB                 | 2          | représenté     |        |
| 5142043 | HANDBALL LOIRE SEMENE                   | 3          | Absent         |        |
| 5142045 | SAINT-ETIENNE HANDBALL                  | 5          | représenté     |        |
| 5142048 | HANDBALL BONSON CLUB                    | 3          |                |        |
| 5142049 | SAINT-ETIENNE HANDBALL LOISIR MIXTE     | 1          | Absent         |        |
| 5142050 | HANDBALL COTE ROANNAISE                 | 2          | représenté     |        |
| 5169001 | PAYS DE L ARBRESLE HB                   | 6          | représenté     |        |
| 5169002 | AS LYON CALUIRE                         | 11         |                |        |
| 5169003 | DECINES HANDBALL CLUB                   | 4          | Absent         |        |
| 5169005 | ASUL VAULX EN VELIN                     | 5          |                |        |
| 5169006 | UODL HANDBALL                           | 10         |                |        |
| 5169007 | VENISSIEUX HANDBALL                     | 5          |                |        |
| 5169008 | VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS        | 4          |                |        |
| 5169009 | VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION       | 9          |                |        |
| 5169012 | BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HANDBALL        | 8          |                |        |
| 5169013 | BRON HANDBALL                           | 8          | Absent         |        |
| 5169014 | CORBAS HANDBALL CLUB                    | 4          |                |        |
| 5169016 | CIVRIEUX HANDBALL CLUB                  | 5          |                |        |
| 5169017 | DRACE HANDBALL AS                       | 4          | représenté     |        |
| 5169018 | ECHALAS HBC                             | 6          | Absent         |        |
| 5169021 | ES GENAS AZIEU HANDBALL                 | 7          |                |        |
| 5169022 | GENAY AS HANDBALL                       | 6          |                |        |
| 5169024 | LIMAS HANDBALL                          | 4          | représenté     |        |
| 5169031 | HANDBALL CLUB DE LYON                   | 6          | représenté     |        |
| 5169032 | MERMOZ RACING CLUB                      | 7          |                |        |
| 5169034 | MEYZIEU HANDBALL US                     | 8          | représenté     |        |
| 5169035 | MIONS HANDBALL                          | 5          |                |        |
| 5169036 | MARCY L ETOILE HB                       | 6          | représenté     |        |
| 5169038 | MORNANT HBC                             | 4          |                |        |
| 5169042 | ST CYR / ST DIDIER HBC                  | 3          | Absent         |        |
| 5169043 | LYON HANDBALL                           | 6          |                |        |
| 5169044 | ST FONS CO                              | 5          |                |        |
| 5169045 | ST GENIS LAVAL AL HANDBALL              | 10         |                |        |
| 5169046 | ST GEORGES HANDBALL                     | 4          |                |        |
| 5169047 | ST JULIEN DENICE GLEIZE HB              | 8          |                |        |
| 5169048 | ST LAURENT DE CHAMOUSSET HBC            | 6          |                |        |
| 5169049 | ST PRIEST HANDBALL                      | 6          |                |        |
| 5169050 | TARARE CSL HANDBALL                     | 6          | représenté     |        |
| 5169051 | AMPLEPUIS HBC                           | 3          | Absent         |        |
| 5169054 | QUINCIEUX MJC                           | 3          | Absent         |        |
| 5169055 | PAYS VIENNOIS HBC                       | 5          | représenté     |        |
| 5169062 | AS CREPIEUX RILLIEUX HB                 | 3          | représenté     |        |
| 5169063 | HANDBALL ST MAURICE L'EXIL              | 6          |                |        |
| 5169064 | LYON 5 HANDBALL                         | 6          | Absent         |        |
| 5169065 | VAULX EN VELIN HANDBALL CLUB            | 5          |                |        |

|         |                                              |   |            |
|---------|----------------------------------------------|---|------------|
| 5169066 | SPORTING VILLETTE                            | 5 |            |
| 5169068 | HBC CREMIEU                                  | 4 |            |
| 5169069 | HANDBALL CLUB DE CHAPONNAY                   | 4 |            |
| 5169071 | HEYRIEUX HANDBALL                            | 3 | Absent     |
| 5169072 | HAND'I LYON                                  | 1 | Absent     |
| 5103001 | ETOILE DES SPORTS MONTLUCON HANDBALL         | 4 | représenté |
| 5103004 | CLUB SPORTIF COSNOIS                         | 2 |            |
| 5103010 | BLANZAT SPORT MONTLUCON                      | 7 | représenté |
| 5103011 | HANDBALL VARENNES ST-POURCAIN                | 4 |            |
| 5103012 | VICHY COMMUNAUTE HANDBALL                    | 4 | représenté |
| 5103014 | HAND BALL YZEURE                             | 5 | représenté |
| 5103015 | AMICALE SPORTIVE MONTMARAUULT SECTION HAND   | 1 |            |
| 5103018 | HANDBALL CLUB GANNATOIS                      | 6 |            |
| 5103025 | HAND ENSEMBLE VAUX                           | 2 |            |
| 5103027 | CERILLY HANDBALL                             | 1 | représenté |
| 5115001 | HANDBALL CLUB DES VOLCANS                    | 6 | représenté |
| 5115003 | HANDBALL CLUB MAURIACOIS                     | 3 | Absent     |
| 5115006 | HANDBALL CLUB MAURS                          | 4 | Absent     |
| 5115007 | HBC MURAT                                    | 4 | représenté |
| 5115009 | SAINT MAMET HAND EN CHATAIGNERAIE CANTALIEN  | 3 | représenté |
| 5115018 | SAINT-FOUR HANDBALL                          | 6 |            |
| 5115020 | NRJ                                          | 5 | Absent     |
| 5115024 | HBC LARQUEBROU                               | 2 | Absent     |
| 5115028 | HANDBALL CHAUDES AIGUES                      | 2 | Absent     |
| 5115030 | HANDBALL NORD LOZERE                         | 5 |            |
| 5143003 | HANDBALL CLUB LOIRE MEZENC                   | 4 | Absent     |
| 5143004 | HBC BRIVADOIS                                | 5 |            |
| 5143006 | HBC DU HAUT-VELAY GRANITIQUE                 | 2 | Absent     |
| 5143007 | HBC LANGEAC                                  | 6 |            |
| 5143017 | HANDBALL CLUB LANDOS                         | 2 |            |
| 5143019 | HBC LOUDES                                   | 5 |            |
| 5143021 | HBC ST JULIEN CHAPTEUIL                      | 3 |            |
| 5143032 | HBC LANGOGNE LAFAYETTE                       | 4 | Absent     |
| 5143038 | HAND ST DIDIER                               | 1 | Absent     |
| 5143039 | HBC SAUGUES                                  | 3 | représenté |
| 5143045 | HANDBALL SUC BEAUX YSSINGEAUX                | 4 |            |
| 5143052 | SAINT GERMAIN BLAVOZY HAND BALL              | 7 |            |
| 5143054 | HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY CHADRAC            | 6 |            |
| 5163001 | STADE CLERMONTAIS HANDBALL                   | 4 | représenté |
| 5163002 | US ISSOIRE HANDBALL                          | 6 |            |
| 5163008 | HB CHAMALIERES                               | 6 |            |
| 5163011 | HBC RIOMOIS                                  | 6 |            |
| 5163017 | AL AUBIERE HANDBALL                          | 5 | représenté |
| 5163018 | HANDBALL CLUB COURNON D'AUVERGNE             | 8 | représenté |
| 5163021 | AS ROMAGNATOISE HB                           | 4 |            |
| 5163026 | HANDBALL CLUB PERIGNAT                       | 5 |            |
| 5163027 | LIVRADOIS FOREZ HANDBALL CLUB                | 4 | représenté |
| 5163030 | MANZAT COMMUNAUTE HAND                       | 3 | Absent     |
| 5163031 | CHATEL HANDBALL CLUB                         | 5 | représenté |
| 5163035 | HANDBALL CLUB AMBERTOIS                      | 4 |            |
| 5163039 | AMICALE CHAMPANELLOISE HBC                   | 2 | représenté |
| 5163041 | HANDBALL CLERMONT AUVERGNE METROPOLE 63      | 3 |            |
| 5163042 | HANDBALL CLERMONT METROPOLE                  | 5 | représenté |
| 5163043 | CLUB HANDBALL PONT DU CHATEAU LEMPDES        | 4 |            |
| 5163044 | HANDBALL CEYRAT                              | 5 | représenté |
| 5107004 | AS CHARMES ST GEORGES HB                     | 3 | représenté |
| 5107009 | GUILHERAND-GRANGES ARDECHE HANDBALL          | 4 |            |
| 5107011 | AS LES OLLIERES HB                           | 3 | représenté |
| 5107013 | LE POUZIN HB 07                              | 4 | représenté |
| 5107014 | SC PRIVAS HANDBALL                           | 4 | représenté |
| 5107015 | AS RUOMS VALLON HANDBALL                     | 3 |            |
| 5107019 | HB TAIN VION TOURNON                         | 5 |            |
| 5107023 | HB 07 LE TEIL                                | 5 |            |
| 5107024 | HB GUILHERAND GRANGES                        | 7 |            |
| 5107028 | HB RHONE EYRIEUX ARDECHE                     | 4 |            |
| 5107032 | HBC ANNONEEN                                 | 5 |            |
| 5107034 | HANDBALL CLUB SABLONS-SERRIERES              | 3 |            |
| 5107035 | HANDBALL CLUB LAMASTROIS                     | 3 | représenté |
| 5107037 | VIVI-HAND                                    | 1 | Absent     |
| 5107038 | HANDBALL DU VIVARAIS                         | 2 |            |
| 5107039 | TILLEUL HANDBALL CLUB                        | 2 | représenté |
| 5107040 | HANDBALL CLUB SAINT AGREVE                   | 1 |            |
| 5107042 | ENTENTE ARDÈCHE MÉRIDIONALE HANDBALL         | 6 | Absent     |
| 5107043 | HANDBALL CHOMERAC                            | 1 | représenté |
| 5126002 | BOURG DE PEAGE DROME HANDBALL                | 7 |            |
| 5126005 | HBC LORIOLE                                  | 7 | représenté |
| 5126009 | HBC SUZE LA ROUSSE                           | 4 | représenté |
| 5126011 | FORMATION ALBONNAISE ET RAMBERTOISE HANDBALL | 3 | représenté |
| 5126012 | ATHLETIC HANDBALL ST VALLIER                 | 5 |            |
| 5126013 | VALENCE HANDBALL                             | 6 |            |

|         |                                             |    |            |
|---------|---------------------------------------------|----|------------|
| 5126015 | HB BOURG LES VALENCE                        | 5  | représenté |
| 5126016 | US DIE HANDBALL                             | 4  |            |
| 5126017 | HANDBALL CLUB ROMANAIS                      | 4  | Absent     |
| 5126019 | ATOM SPORT ENT. TRICASTIN HB                | 6  | Absent     |
| 5126022 | LIVRON HANDBALL                             | 6  |            |
| 5126024 | HB ETOILE/BEAUVALLON                        | 5  |            |
| 5126028 | HBC ST DONAT                                | 4  | représenté |
| 5126029 | MONTÉLIMAR CLUB HANDBALL                    | 8  |            |
| 5126030 | HANDBALL CLUB CHABEUIL                      | 5  |            |
| 5126034 | ASSOCIATION SPORTIVE DIEULEFIT-BOURDEAUX HA | 2  | Absent     |
| 5126035 | HANDBALL CLUB SAINT MARCELLOIS              | 6  | représenté |
| 5126036 | RHODIA-CLUB HB PAYS ROUSSILLONNAIS          | 5  |            |
| 5126039 | HANDBALL CLUB CREST PAYS DE SAILLANS        | 3  | représenté |
| 5126041 | ASSOCIATION MEOUGE HANDBALL                 | 1  | Absent     |
| 5138002 | US ST-EGREVE HANDBALL                       | 7  |            |
| 5138004 | ISLE D'ABEAU SPORTS HANDBALL                | 6  | représenté |
| 5138005 | US BEAUREPAIRE HANDBALL                     | 6  |            |
| 5138007 | CS BOURGOIN JALLIEU HB                      | 8  |            |
| 5138008 | HBC COTOIS                                  | 3  | représenté |
| 5138009 | HANDBALL CLUB CHIRENS                       | 2  | Absent     |
| 5138011 | HBC COUBLEVIE                               | 4  |            |
| 5138014 | RC DOMENE HB                                | 6  |            |
| 5138016 | AS FONTAINE HANDBALL                        | 5  |            |
| 5138021 | MEYLAN HANDBALL                             | 10 |            |
| 5138024 | HANDBALL CLUB PONTOIS                       | 4  | représenté |
| 5138026 | AC SEYSSINET HANDBALL                       | 7  |            |
| 5138027 | HAND BALL CLUB SILLANS                      | 3  | représenté |
| 5138034 | AS HB VILLEFONTAINE                         | 4  | représenté |
| 5138035 | US VIZILLE HB                               | 6  |            |
| 5138039 | HB PAYS DE ST MARCELLIN                     | 6  | représenté |
| 5138040 | HAND BIEVRE TERRES FROIDES                  | 5  |            |
| 5138041 | HBC CROLLES GRESIVAUDAN                     | 7  |            |
| 5138043 | CS MORESTEL HANDBALL                        | 3  | représenté |
| 5138046 | HBC THEYS                                   | 3  |            |
| 5138052 | GRENOBLE SMH METROPOLE ISERE                | 6  |            |
| 5138063 | HANDBALL CLUB PAYS D'ALLEVARD               | 3  |            |
| 5138065 | HANDBALL CLUB 4 MONTAGNES                   | 3  | Absent     |
| 5138066 | SAINT MARTIN D'URIAGE HANDBALL              | 4  | représenté |
| 5138067 | AS MEYRIEU CHATONNAY HB                     | 3  | Absent     |
| 5138068 | HBC ECHIROLLES-EYBENS                       | 8  |            |
| 5138069 | PAYS VOIRONNAIS HANDBALL                    | 11 |            |
| 5173001 | HBC AIX EN SAVOIE                           | 7  |            |
| 5173003 | US ALBENS HANDBALL                          | 4  | Absent     |
| 5173006 | HANDBALL CLUB BOURGETAIN                    | 3  | représenté |
| 5173011 | CA MAURIENNE                                | 2  | Absent     |
| 5173012 | LA MOTTE SERVOLEX HB                        | 7  | représenté |
| 5173016 | SAINT PIERRE HANDBALL                       | 4  |            |
| 5173018 | CHE YENNE HANDBALL                          | 5  | représenté |
| 5173021 | CHAMBERY SAVOIE HB                          | 10 |            |
| 5173023 | HBC DU CANTON DE CHAMOIX                    | 3  |            |
| 5173025 | HB ROCHETTOIS                               | 7  | représenté |
| 5173030 | ASS ALBERTVILLE UGINE                       | 8  |            |
| 5173031 | SAINT GENIX - AOSTE HB                      | 5  |            |
| 5173032 | HANDBALL CLUB AIME TARENTEISE VANOISE       | 4  | Absent     |
| 5173033 | VAL DE LEYSSE                               | 8  |            |
| 5173034 | MONTMELI'HAND                               | 6  | représenté |
| 5174001 | CRUSEILLES HANDBALL CLUB                    | 5  | représenté |
| 5174002 | ANNECY CSAV HANDBALL                        | 11 |            |
| 5174004 | EVIAN SPORTS HANDBALL                       | 7  | représenté |
| 5174005 | THONON ALPES CHABLAIS HB                    | 7  | représenté |
| 5174007 | HBC M'HAND-ALLAZ                            | 3  | représenté |
| 5174008 | ANNEMASSE HANDBALL                          | 7  | représenté |
| 5174011 | CLUB SPORT ET LOISIRS BONS EN CHABLAIS      | 3  | représenté |
| 5174015 | HBC SALLANCHES                              | 7  | représenté |
| 5174016 | HBC PAYS ROCHOIS                            | 8  |            |
| 5174017 | HBC LA FILLIERE                             | 8  |            |
| 5174018 | ANNECY HANDBALL                             | 9  |            |
| 5174020 | HBC DE RUMILLY                              | 7  | représenté |
| 5174027 | THONES HANDBALL                             | 3  | Absent     |
| 5174032 | HANDBALL CLUB DU GENEVOIS                   | 5  | Absent     |
| 5174033 | CHAMONIX HANDBALL CLUB                      | 3  |            |
| 5174035 | POISY HAND BALL                             | 4  | Absent     |
| 5174036 | ARVE-GIFFRE HANDBALL                        | 9  |            |